Title: Territoire de Rubura [Rukira?]. Rapport etabli en reponse au questionnaire

adresse en 1929 par M. le Gouverneur de Ruanda-Urundi a l'Administrateur du

territoire de Rubura, M. Massart. 35 pages.

URL: https://ufdc.ufl.edu//AA00002251/00001

Site: University of Florida Digital Collections

Rapport établi en réponse au Questionnaire adressé en 1929 par M. le Gouverneur du Ruanda - Urundi à l'Administrateur du Territoire de RUKIRA (Mr MASSART)

Rukira -1-

NOTICE CONCERNANT LA MISE EN VALEUR AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DU TERRITOIRE DE RUKIRA.

Question 2.

Sauf la Kagera il n'y a pas de grands cours d'eau dans le Kissaka Si l'on regarde la carte du territoire, celle-ci est sillonnée de traits bleus mais en réalité au lieu de rivières ce ne sont que de petits marais qui sont à secs pendant la saison sèche ou bien des marais de papyrus dans lesquels coulent de minces filets d'eau venant de la

montagne et dont le début est presque toujours insignifiant.

L'on ne peut pas dire que ces ruisseaux aient des crues périodiques car à la grande saison des pluies tel ruisselet peut être transfor mé en torrent à cause des eaux dévalant de la montagne, inonder une vallée entière pour reprendre quelques heures après son cours normal après avoir balayé tout ce qui se trouvait sur son passage; d'autres fois les eaux stagnent et rendent les cultures impossibles. Ce sont là les causes d'ailleurs qui empêchent les indigènes de cultiver régulièrement pendant toute l'année marais et vallées et c'est aussi ce qui rendrait impraticable tout projet d'irrigation ou d'assèchement des marais qui presque toujours sont encaissés entre de hautes montagnes. Seuls les mois de juin, juillet et août sont propices aux cultures dans les marais, c'est-à-dire pendant la grande saison sèche et alors que les eaux se sont ou écoulées ou infiltrées dans le sol.

Reste les milliers d'hectares de marais le long de la Kagera mais

Reste les milliers d'hectares de marais le long de la Kagera mais il faut tenir compte que la population y est presque nulle et que ces marais ne pourraient être cultivés qu'en bordure à cause des crues subites et très fortes de la rivière; enrin le marais situé entre la Kagera et les collines Kigoma, Nchiri, Tunduti, Matongo et Katwe dont la superficie est d'environ 20 kms2 pourrait être cultivé en partie ainsi que le marais de la Kibaya dont certaines parties pourraient également être cultivées mais en y entreprenant des travaux assez considérables et qui relèveraient d'un sérvice technique compétent.

Ci-dessous le tableau des principales rivières du territoire. Crues Endroits où Débit de Dessèchement Marais et Nom pério- ont été faits la du lit à cer- nature de diques. les sondages. rivière. taines époques. ceux-ci.

Kagera	Avril et mai	En amont des chutes de	1580m3 à la	Néant	Papyrus
Gisaya	id.	Rusumu Embouchure	minute 2p4 m3	Aux saisons	
		Lac Sake		sèches	id.
Nyatsho	nga id.	Embouchure	2.4 m3	id.	id.
Kibaya	id.	Id.	5.4 m3	id.	id.
Sarambu	ya id.	Confluent avec	;		
		la Kagogo	6.8 m3	id.	id.
Kagogo	id.	Embouchure	7.2 m3	id.	id.
Nyaruvo	ma id.	embouchure			
		Lac Sake	Marais	id.	id.
Lubindi	id.	id.	2.5 m3	id.	id.
Gitinga	id.	Marais	Marais	id.	id.
Ntaruka	id.	Colline Shogo	3.5 m3	id.	id.

- 2 -

CHUTES DE RUSUMU SUR LA KAGERA .

Les chutes de Rusumu sur la Kagera sont situées à environ 500 mètres du nord du confluent de la Ruvuvu avec la Kagera. Ce sont les seu

les chutes ou rapides du territoire.

A cet endroit la Kagera a une largeur d'environ 40 mètres; assez étale et formant de grands marais un peu plus au sud, elle est fortement encaissée au point précis des chutes. Les eaux tombent d'une hauteur d'environ 60 à 75 mètres dans un espèce de canôn et ce n'est que plusieurs kilomètres au nord que le massif montagneux disparaît ou plutôt s'élargit et que la Kagera s'étale pour former une immense étendue de lacs et de marais.

Les chutes doivent développet une force formidable qui pourrait être utilement employée comme houille blanche mais malheureusement elles sont inutilisables pour l'irrigation de terrains environnants à cause de la différence de niveau entre la rivière et les terrains voi-

sins.

NATURE DU SOL .

Voici en grandes lignes l'aspect du sol pour le territoire de Rukira.

Très sablonneux à l'est vers les Lacs Ihema, Nasno et Rweru, il est excessivement rocheux et composé surtout de terres ferrugineuses et sablonneuses dans la province du Migongo. J'estime à peu près à 1/10e de la province l'étendue des terres non cultivables à cause de la présence de roches granitiques qui forment parfois de véritables chaos.

Dans le nord de la province du Gihunya ainsi que dans la province du Buganza on trouve des terres noires et des terres ferrugineuses ainsi que des marais peu étendus. Des terres noires et des terres ferrugineuses dans la province du Mirenge et très sablonneuses vers les Lacs Sake et Mugesera. Des terres ferrugineuses et de grands marais au sud du Gihunya.

L'épaisseur de la couche arable varie entre 0.25 et 0.50 contimètres pour tout le territoire sauf dans le Migongo où la couche d'humus ne dépasse guère 0.25 cent. dans les endroits les plus riches (vallées)

et même dans les endroits boisés.

Ces terres telles qu'elles se présentent se prêtent parfaitement aux cultures coutumières ainsi qu'à certaines cultures industrielles comme celle du caré ou du coton ou bien encore de plantes textiles comme l'agave, le sisal, etc. Des essais de culture de l'agave ont donné de bons résultats à Rukira mais il est vrai aussi que cette plante demande une terre peu riche.

La culture de l'arachide était également très en honneur au Kissaka mais celle-ci a été presque entièrement abandonnée à cause des rava-

ges causés par les cochons sauvages.

L'altitude qui est d'environ 1.500 mètres pour presque tout le pays favoriserait certes les cultures citées ci-déssus s'il ne fallait faire entrer en ligne de compte les grandes irrégularités des saisons des pluies.

- 3 -

ORGANISATION POLITIQUE ET POLITIQUE INDIGENE .

Question 3

Lors de l'occupation du Ruanda par nos troupes en mai 1916, le Ruanda fut d'abord divisé en deux zones E. et O., certains points fu-rent occupés par nos troupes là où se trouvaient soit des postes d'occupation allemands, soit des Missions protestantes allemandes (Kirinda, Rubengera) ou soit encore des points stratégiques comme c'est le cas pour le poste Gatsibu Rukira fut occupé à cette époque au lieu dit "MUTARA" et probablement parce qu'il y avait là un missionnaire protestant qui habitait deux ou trois cahutes.

Cette occupation qui était purement militaire subit des changements lors de l'arrivée de M. le Major Declercq et le Ruanda fut alors divisé administrativement en secteurs et en territoires. C'est à cette époque que fut créé le territoire du Kissaka qui comprenait presque tout l'ancien royaume de ce nom et qui avait été conquis anciennement par le Sultan Rwabugiri.

Question 4

Il n'y a aucun renseignement concernant les raisons qui ont déterminé l'adoption des limites actuelles. Cependant lors de la division administrative du Ruanda l'on a tenu compte des limites des provinces indigènes chaque fois que cela était possible et aussi de la densité de la population (estimée) ou bien encore de limites naturelles. Pour le Kissaka il n'y a qu'une exception à cette règle et c'est pour la province du Buganza qui est partagée entre les territoires de Kigali, du Kissaka et de Gatsibu.

Question 5

Lors de la création du territoire l'on a trouvé sensiblement la même organisation indigène que celle qui existe actuellement mais le Sultan et les chefs ou WATWALE possédaient alors des pouvoirs plus étendus et qui leur ont été retirés depuis notre occupation.

En réalité c'était et c'est encore un véritable régime féodal, grands seigneurs maîtres de terres et de tous les biens, morcellement des terres, indigènes taillables et corvéables presque à merci, bref le régime féodal en petit pied.

Question 6

Au moment de notre occupation nous avons trouvé un régime pôlitique indigène très fortement établi. L'autorité ou plutôt la domination des Watutzi était-elle librement acceptée? Oui, sans doute, car il aurait été assez/ facile aux Bahutu formant la grande majorité de la population de se débarrasser d'un régime qui ne leur aurait pas plu et alors qu'ils étaient comme je le disais ci-dessus astreints à des quantités de corvées et sous un régime du bon plaisir. Il est à remarquer que notre occupation du début s'est surtout basée sur l'autorité qu'exerçaient les chers Batutzi sur la masse et que c'est en partie à cet-te autorité que le pays a été occupé pacifiquement et sans avoir tiré un coup de fusil et cela depuis notre occupation en 1916.

Les changements politiques survenus depuis l'occupation jusqu'à la situation actuelle sont assez nombreux que pour être cités et ont at-teint presque toujours la base même de l'organisation politique indigène mais au détriment de quelques-uns seulement c'est-à-dire des Batutzi

et pour le plus grand bien de la masse des Bahutu.

Il est utile d'insister que les raisons qui ont motivé les réformes amenant l'établissement de la situation actuelle ont toujours été basées sur la réduction des corvées dues par les Bahutu de par la coutume ainsi que pour une justice plus impartiale pour ceux-ci et c'est ainsi que l'on a été amené à apporter des restrictions aux privilèges dont jouissaient le mwami et tous les Batutzi en général, de réduire les corvées de l'UBUTAKA et de l'INGABO à 13 jours par an, de créer de Tribunaux indigènes alors qu'autrefois tout était laissé au bon plaisir des chefs, et enfin d'avoir commencé un regroupement des chefferies soit en rattachant des collines à d'autres de chefs plus importants ou soit encore en supprimant des IBIKINGI d'où réduction de corvées pour les Bahutu.

Question 7.

Le territoire a été successivement administré par Mrs Bastians, Lucas, Lieut Massy, Phillippart, Fiolle, Gors, Brock, Servrancks, Monti, Phillippart, Verhulst, Sandrart et enfin le territoire du Kissaka a été occupé par les Anglais de 1922 à fin 1923; les neuf derniers administrateurs cités ci-dessus se sont succédés en un espace de 6 ans en y comprenant l'occupation anglaise et il n'y a rien d'étonnant de voir les indigènes plus rétifs ici que dans un autre territoire. Je ne connais ni évènements ni réformes à signaler de la part de

mes prédécesseurs qui n'en ont guère eu le temps.

Comme constructions il faut signaler la route faite par Mrs. Verhulst et Sandrart (route de Rukira à Kayonza).

Question 8.

Le 15 Décembre 1928.

Question 9.

Les provinces du Migongo, du Gihunya, du Mirenge et une partie de la province du Buganza. Cette dernière province ainsi que le Mirenge sont morcelées en quantité d'ibikingi, collines ou parties de collines appartenant soit à de grands chers comme Nturo et Kitatire, soit à des apagaragu du roi. Les provinces du Migongo et du Gihunya appartiennent at chef Lukarakamba (représentant lipiga) et au chef Kanuma représenté par son fils Lukara.

Question 10.

Les différentes provinces reposent à la fois sur des bases éthni-

ques et sur des contingences politiques.

Sur des bases ethniques car ainsi que je l'ai fait remarquer à la page 3, le Kissaka est un royaume conquis par les Banyaruandas sous la règne du Sultan Rwabugiri. Si la langue parlée est la même que le Kinyaruanda il y a cependant des divergences pour certains mots ainsi que dans les institutions d'ailleurs et notamment pour les "AMALEMBO" qui sont presque l'image des "INGABO" au Ruanda; sur des contingences politiques en ce sens que ni Rwabugiri ni Musinga n'ont rien changé à la division politique des territoires conquis.

Question 11.

Les limites administratives du territoire sont déterminées de façon précise et sont les suivantes :

N-Le lac Mohazi et la rivière Ntaruka jusqu'à la colline Nyawera; le thalweg de la vallée (rivière en pointillé) jusqu'à la colline Kigarama. La plaine Nyaruhuru et de là une ligne droite jusqu'au nord du lac Ihema.

S- La Kagera.

Id. E-

0- La Kagera, le lac Mugesera et la rivière Luhindi à 1'0. des collines Ngungu, Sovu, Gasi, Gati et Gishali.

Question 12.

Les limites du territoire épousent celles des provinces indigènes sauf toutefois pour le Buganza qui est divisé, ainsi que je l'ai fait remarquer, entre les territoires de Kigali, de Gatsibu et de Rukira. Les raisons qui ont probablement fait diviser cette province en trois parties sont les suivantes: la forte population et le lac Mohazi situé juste au centre de cette province.

Les chefs ou sous-chefs dépendant coutupièrement de chefs d'un autre territoire sont KAGANGO pour la province du Mirenge, Cher Rwampungu séjournant à Kigall et les abagaragu du Sultan. Ces derniers sont tous placés sous l'autorité du cher Mulindahabi pour ce qui concerne les prestations à fournir à l'Administration, l'impôt, etc; Mulindahabi possède également le commandement de toutes les collines appartenant à des chers ne résidant pas dans le territoire.

Les provinces ou collines qui relèvent de l'autorité de chefs séjournant hors du territoire sont la province du Migongo, chef Lukara-kamba, représenté par le chef Mpiga; toute la chefferie de Lwabutogo dans le Buganza représenté par le mutuzi Rwamuhizi et pour ne citer que les chefs les plus importants, la colline Kikaya au chef Kayondo,

la colline Kayonza (en partie) aux chefs Kitatire et Nturo.

Depuis que je suis à Rukira, c'est-à-dire depuis le 15 décembre de l'année passée, j'ai vu deux fois le chef Lwabutogo. Une première fois il avait été appelé pour mettre de l'ordre dans sa chefferie, la seconde fois au sujet d'un échange de collines entre lui et le chef Kayondo. Le Cher Kayondo est également venu à Rukira au mois de février et à ma demande pour mettre de l'ordre sur ses collines. C'est tout Ces visites ont été beaucoup trop courtes que pour produire beaucoup d'effet.

Il serait nécessaire que le chef Lukarakamba puisse visiter de temps en temps sa province du Migongo mais je sais qu'il est très nécessaire à Gatsibu.

Il y aurait un moyen radical de parer aux inconvénients de la situation actuelle, ce serait l'échange de collines entre chers de façon à pouvoir former des chefferies constituées et certains d'entre eux comme Lwabutogo, Kayondo et Kanuma l'ont très bien compris ; des écnanges de collines très importants ont été faits récemment entre ces cnes Quant aux abagaragu du Sultan il serait difficile de les dépouiller sans raison mais dès que l'occasion se présente ces collines devraient être rattachées à la cnefferie voisine la plus importante.

Cet qu'il faut également c'est la suppression des ibikingi chaque

fois que cela sera possibile car ce sont des corvées en mois pour les Bahutu.

Je pense qu'il serait dangereux de provoquer un bouleversement brusque dans l'organisation actuelle mais l'on pourrait y arriver graduellement.

Question 13.

Les grands chefs du territoire sont :

Pour la province du Gihunya: Kanuma remplacé par son fils Lukara Pour la province du Migongo: Lukarakamba dont le représentant est Mpiga

Pour la province du Mirenge: Kangango

Pour la province du Buganza: Le chef Intwaza

Le cher Lwabutogo dont le représentant

est Rwamuhizi.

Le chef Mulindahabi commandant les abagaragu du Sultan ainsi que les collines des chers séjournant dans d'autres territoires

```
- 6 -
 Question .14 .
                       FICHE DU CHEF MPIGA.
Nom et fonctions: MPIGA, représentant du Chef Lukarakamba pour la pro-
vince du Migongo.
Origine: Mututzi, famille Umushamba
 Liens de parenté avec le mwami : Néant.
  Id. avec d'autres cnefs: Appartient à la famille de l'ancien Sultan du Ndorwa-Un de ses fils a épousé une fille de Luka-
                       rakamba dont il est tributaire Appartient également à la famille du chef RWATANGABO dont l'héritage est passé à Lukarakamba lors de la fuite du chef Moligo.
                       en territoire anglais.
 Degré de culture: Est illettré.
Traits saillants du
 caractère-Etat civil: Le chef Mpiga est un excellent homme et malgré son âge avancé a cherché à évoluer et à nous suivre.
                       Il n'ose cependant pas prendre les responsabilités
                       de sa charge et trouve toujours un bouc émissaire
                       lorsqu'il se trouve en déraut.
                       A l'encontre de ce que font les autres chefs, il ta-
                       xera autant ses propres collines que celles de ses sous-chefs lorsqu'il y a des prestations à fournir.
                       Il a affaire à forte partie au Migongo, province la plus arriérée du territoire, peuplée d'une foule de
                       devins auxquels tout le monde a continuellement re-
                       cours.
                       Il a admirablement travaillée au cours de la l'amine,
                       aide du sous-chef Bashosho, et le Migongo peut être
                       considéró comme sauvé de cette calamité.
                       Age: 65 ans environ.
Mpiga est polygame et possède deux femmes.
                       Nombre d'enfants :
                                                   fils
                                                                      filles.
 Titres qui lui ont valu
 d'être chargé d'une com-
 munauté indigène: Successeur de son père Sheramanzi.
Date d'investiture: En 1917. Fils de Sheramanzi.
 Autorité qui a proposé
leur nomination et celle qui les a nommé: Le chef Rwatangabo. Attachement aux ancien-
nes pratiques de magie
ou de sorcellerie: Superstitieux et croit aux faiseurs de pluies comme
presque tous les chefs et indigènes du Ruanda.
Missions des différents
cultes:
                        Il n'y a pas de Missions dans le Migongo sauf quel-
                        ques chapelles-écoles. Mpiga ne fréquente pas les
                        Missions mais ne leur est nullement hostile.
Rapports avec le mwami:
                                Néant.
                        Pas de correspondance avec le mwami.
Rapports avec les auto-
rités indigènes des co-
                       Elles semblent être bonnes car je n'ai jamais reçu
lonies voisines:
                       de plaintes d'indigènes du Karagwe.
Importance de son
commandement:
                       Toute la province du Migongo :
Nombre de collines: 68 collines.
                       1.167 km2 environ
Superficie:
Nombre de contribuables: 6.267- Population totale: 23.187 avant la fami-
                       ne.
```

Richesse personnelle et

train de vie:

Manière dont il se

Possède environ 1.900 têtes de bétail- Rien de spécial quant au train de vie. Son chef direct Lukarakamba n'a rien à lui re-

soumet aux ordres de procher quant aux prestations à fournir ni dans l'autorité européenne: son commandement. Si Mpiga se met quelquefois en défaut cela tient uniquement à ses souschers, je crois, car lui-même est de très bon-

ne volonté. Dans le cas où l'autorité européenne donne des ordres qui ne sont pas en harmonie avec une politique basée sur d'anciennes traditions, comme

par exemple dans la réduction des journées de travail dues suivant la coutume de l'ubutaka, je crois que le chef Mpiga se soumet très volontiers à ces ordres et ne cherche pas comme la plupart des autres chefs à se dérober et à

- 7 -

Amendes en bétail :

détourner la question. Mpiga n'a jamais payé d'amende en bétail et je crois que ces amendes atteignent rarement leur but lorsque l'on se heurte à du parti pris et de la mauvaise volonté; j'en ai eu quelques exemples depuis que je suis au Ruanda. Il est de coutume que les chers frappés d'une sanction soit en bétail soit en argent ne paient pas eux-mêmes cette amende, certes, ils ne prélèvent pas froidement du bétail sur les trou peaux de leurs administrés mais ils le demanden et il existe même à ce sujet une coutume "l' imponoke" où le chef ayant subi de fortes per-

tes en bétail, ses sujets sont obligés de lui reconstituer un troupeau ou tout au moins de l'aider. Il en est de même pour les amendes en argent mais je dois avouer que jusqu'à présent je n'ai jamais reçu de plaintes à ce sujet.

Manière dont il exerce son autorité:

Fermeté de son action administrative : Ascendant qu'il exerce sur ses administrés:

Manière dont il exerce ses fonctions de juge du T.I. :

De façon tout à fait paternelle, trop paternelle même :

Voir ci-dessus.

pas toujours très obéi pour les raisons citées ci-dessus (féticheurs et sorciers).

Celui lui semble surtout une corvée comme à beat coup d'autres mais il est très juste dans le règlement des palabres indigènes et l'on peut avoir confiance en lui.

Opportunité de détacher certains groupements de la province:

Aucune opportunité, le Migongo forme une souschefferie bieng constituée.

- 8 -

Question 14

FICHE DU CHEF LUKARA.

Nom et fonctions: LUKARA, gère pour son père KANUMA la province du Gihunya. Le Chef Kanuma trop vieux pour assumer les fonctions effectives de chef a demandé de se déchar-

ger de son commandement au profit de son fils Lukara.

Mutuzi de la famille des Umunyiginya origine:

Liens de parenté

avec le Mwami: aucun

Id avec d'autres chefs: Cousin du chef Mulindahabi.

Degré de culture: Est illettré.

Traits saillants du

caractère-Etat civil: Lukara est d'un caractère très calme et sans brutalité. Il donne ses ordres sans acrimonie et d'une façon paternelle mais il n'est malheureuse-

ment pas toujours très obéi. D'après mes prédécesseurs, il n'évolue pas et ne songe au contraire qu'à augmenter ses terres et ses

troupeaux aux dépens des autres et à s'abrutir chez les devins. S'il s'abrutit chez les devins, ce dont j'ai la preuve, je ne suis pas du premier avis car je n'ai jamais reçu de plaintes à ce sujet et il semble plutôt avoir l'estime de ses sous-ordres. Il a fait preuve à maintes reprises d'inertie mais c'est par à coups.

Il a rendu de réels services pendant la famine en faisant travailler ses collines aux cultures. Age: 40 ans environ.

Lukara est polygame et possède 4 femmes. Nombre d'enfants: 3 fils - 8 filles.

Titres qui lui ont valu d'être chargé d'une

communauté indigène: Fils de Kanuma

Date d'investiture: 1925. Lukara a remplacé dans ses fonctions le nommé Lugambarara, sous-cher de Kanuma, et qui était

l'approvisionneur attitré de poisons pour la cour à Nyanza.

Autorité qui a proposé leur

nomination et celle qui

les a nommé: Le cher Kanuma et avec approbation de la Résidence. Attachement aux anciens

nes pratiques de magie

ou de sorcellerie: Très superstitieux et croit aux devins de faiseurs de pluies, etc/

Attitude à l'égard des Missions des différents

cultes:

Il n'y a pas de Missions dans le Gihunya mais de nombreuses chapelles-écoles des Missions de Zaza et Rwamagana Le chef Lukara n'est pas en odeur de sainteté à Nzaza et je crois que Lukara le leur rend tout en ne s'opposant cependant en rien à la politique

des RR.PP.; il leur rend même visite à l'occasion. Rapports avec le Mwami: Kanuma a toujours été très bien en cours à Nyanza et il en est de même de son fils Lukara. J'ai appris qu'il y avait eu un échange de correspondances récemment entre Lukara et Musinga, au sujet d'une palabre de colline.

Ces communications entre Nyanza et Lukara sont secrètes et rien n'en transpire jamais.

```
- 9 -
 Rapports avec les autori-
 tés indigènes des colonies
 voisines ;
                         La province du Gihunya n'est bornée par aucune
                          frontière étrangère ; au sud la Kagera forme les
                         limites du Gihunya et du territoire de Muhinga
                          dans l'Urundi. Depuis mon arrivée ici je n'ai eu
                         à trancher que deux palabres entre ressortissants
de l'Urundi et des gens du Gihunya ce qui laisse
                         supposer que les relations sont plutôt rares.
                         La Kagera est une excellente barrière comme j'ai
                         pu m'en rendre compte nombre de l'ois.
 Importance de son
 commandement :
                         Toute la province du Gihunya
 Nombre de collines: 124 collines
 Superficie:
                         1.124 km2 environ
 Nombre de contribuables: 16.718-Population totale:61.861 avant la fa-
                         mine.
 Richesse personnelle
 et train de vie :
                         Possède environ 1.100 têtes de bétail.
                         Rien de particulier quant au traint de vie si ce n'est qu'il s'enivre journellement.
 Manière dont il se soumet
 aux ordres de l'autorité
 indigène supérieure: Lukara est trop bien en cours à Nyanza pour ne
                         pas se soumettre aux ordres qui pourraient lui ve-
                         nir du Sultan Ses prestations avant la famine par-
                         venaient, paraît-il, très régulièrement à Nyanza.
Manière dont il se soumet
aux ordres de l'autorité
                         Lukara est trop intelligent pour se mettre ouver-
 européenne :
                         tement en défaut; il promet tout ce que l'on veut
                         et ne tient pas parole. Il oppose la force d'iner-
                         tie ce qui est un excellent système.
                         C'est un chef qui tient à ses anciennes prérogati-
                         ves et tout en nous approuvant dans les réformes
introduites, il tache par une résistance sourde
                         d'y mettre opposition. Ce dernier renseignement
                         m'a été communiqué par mon prédécesseur mais je
dois avouer que jusqu'à présent je n'ai pu contrô-
                         ler le fait.
                         Lukara n'á jamais été mis à l'amende par moi jus-
Amendes en bétail:
                         qu'à présent car je tiens plutôt à nous le conci-
                         lier; bien guidé je crois qu'il pourrait faire un
                         bon cnef.
Manière dont il exerce
son autorité:
                         Trop d'inertie.
Fermeté de son action
administrative:
                         Voir ca-dessus
Ascendant qu'il exerce
sur ses administrés: A noter que Lukara commande une province qui fut
                        anciennement un royaume indépendant du Ruanda.Les vaincus et leurs fils pour la plupart sous-chefs de collinss, sans être des révoltés ne travaillent
                        pas avec goût sous le joug des vainqueurs; son as-
                        cendant sur ses administrés me semble plutôt une sorte d'estime ce qui est loin de l'obéissance à
                        un chef franchement aimé.
Manière dont il exerce ses
fonctions de Juge au T.I.: Avec équité.
Opportunité de détacher cer-
tains groupements de la
province:
                     . Aucune.
```

train de vie:

- 10 -T. B. fale Question 14. FICHE DU CHEF KAGANGO . Nom et fonctions: Kagango a hérité de la province du Mirenge lors de la déstitution du chef Kashamula, son père, et il relève de son frère RWALPUNGU, chef à Kigali, et qui a été désigné comme chef de famille.

Origine: Mutuzi de la famille des Abatsobe Liens de parenté avec le Mwami: Aucun Avec d'autres chefs:Frère du chef Rwampungu. Beau-fils du chef Lukarakamba de Gatsibu. Degré de culture: Est illettré. Traits saillants du caract-re-Etat civil : Kagango est un l'aible et sans énergie qui promet tra tout ce qu'on lui demande mais qui n'y est plus quand il s'agit d'exécuter les ordres. Il n'a fait aucun effort pour obliger ses indigènes à intensifier leurs cultures dans les bas-fonds Avec mon prédécesseur, il s'enfermait dans son rugo de Nyange et n'en sortait jamais pour visiter ses colli nes; ses sous-chefs voyant son indifférence firent de même à quelques exceptions près. Comme la plupart des chers qui ne comprennent ou ne veulent comprendre ce que l'Administration attend d'eux, Kagango se contente de se laisser vivre et de profiter des avantages matériels de sa situation de chef qui lui procure prestations, honneurs et profit De l'européen il ne se soucie guère; il le craint quand il le sait aux environs. A son apparition il criera sur ses sous-chefs, leur donnera des ordres à très haute voix pour que l'européen s'en aperçoive et une fois ce dernier le dos tourné, ne songe plus qu'à son bien-être et fort peu à ses devoirs. Titres qui lui ont valu d'être chargé d'une com-munauté indigène: Frère de Rwampungu. Date d'investiture; 1924 Autorité qui a proposé sa nomination et celle qui l'á nommé: La R La Résidence et le Sultan Musinga. Attachement aux anciennes pratiques de magie ou de sorcellerie ;Je ne lui en connais pas. Attitude à l'égard des Missions des différents Le chef Kagango wans être chrétien fréquente la Miscultés : sion de Nzaza dont se colline est proche. Rien à dire sur son attitude envers les Missions. Rapports avec le Mwami: Je ne lui en connais pas.
Rapports avec les autorités
indigènes des collines voisines: Aucune . Importance de son commandement: La province du Mirenge c'est-à-dire ses propres colli nes et celles appartenant aux abagaragu de Musinga. Nombre de collines: 24 collines. Superficie de : 151 km2 Nombre de contribuables: 4.412-Population totale: 16.325 avant la famire Richesse personnelle et

12 sur 40 16/08/2021 à 22:16

Son train de vie est celui de tous les chers indigènes sauf quelques-uns qui plus intelligents ont essayé de

759 tees de bétail

- 11 -

se procurer un peu plus de bien-être comme he chef Lwabutogo, par exemple. Kagango se contente d'habiter son rugo de Nyange et d'y boire du pombe.

Manière dont il se soumet aux ordres de l'autorité indigène supérieure:

Kagangon relève de son frère Rwampungu qui est chef de famille comme je l'ai dit ci-dessus. Ces deux frères ne semblent pas s'aimer beaucoup comme j'ai pu en juger d'après une récente question de colline. Je n'ai pas eu de plainte de Rwampungu jusqu'à présent.

Manière dont il se soumet aux ordres de

l'autorité européenne: Voir note concernant son caractère.

Amende en bétail : Kagango a été mis deux fois à l'amende sans résultat et c'est très certainement lui qui les a payées vu son peu d'autorité sur ses gens.

Manière dont il exerce

son autorité: Trop d'inertie.

Fermeté de son action

administrative: Nulle.

Ascendant qu'il exerce

sur ses administrés: Aucune et lors de son arrivée en 1924 les indigènes du Mirenge l'ont vu arriver sans plaisir connaissant la rapacité de la famille Kashamula.

Manière dont il exerce ses fonctions de Juge

du T.I.:

Avec équité mais très probablement parce qu'il ne peut faire autrement étant sous la surveillance dit recte de l'européen.

Opportunité de détacher certains groupements de

la province:

Toutes les collines dépendant directement du mwami pour en former une chefferie constituée mais en suivant les règles indiquées à la page 4. Kagango ne serait pas à recommander comme chef.

NOTE Le cher Kagango de la province du Mirenge vient d'être destitué et remplacé par le nommé Simoni Nyiringondo, ex clerc du poste de Rukira.

```
- 12 -
 Question 14
                       FICHE DU CHEF MULINDAHABI
 Nom et fonctions: Lors de l'occupation anglaise du Kissaka en 1922,
                     Mulindehabi a reçu des autorités anglaises, le titre
                      de chef de Province du Buganza et a rempli ses fonc-
                      tions à leur entière satisfaction.
                     Lors de la reprise ou plutôt de la rétrocession des
                      territoires, Mulindahabi a conservé ses fonctions.
                     Il a le commandement pour la province du Euganza de
tous les "abagaragu" du Roi ainsi que des collines e
où des "Ibikingi" de grands chers ne résidant pas
                     dans le territoire comme les chefs Lukarakamba,
                     Nturo, Kitatire, Kayondo, etc.
 Origine ;
                     Mutuzi de la famille des Abanyiginya (Abagunga)
 Liens de parenté
 avec le mwami:
                     Aucun
 Avec d'autres chefs: Neveu du chef Kanuma de la province du Gihunya
 Degré de culture: Est illettré
 Traits saillants du
 caractère-Etat civil; Mulindahabi est un chef énergique et sacnant se
                     faire obéir; c'est le seul du territoire d'ailleurs
Il a toujours donné satisfaction à l'Administration
                     et c'est en récompense de ses services qu'il a reçu
                     de la Résidence une partie de la colline Mukalange;
                     la colline Kirwa, Lukira, etc.
Il a le tort dans les procès de soutenir ses amis
                     ou ses parents.
                     Il s'est occupé activement pendant la famile de ses
                     indigenes et a rendu des services en fournissant des
                     porteurs pour le ravitaillement des Missions.
                     Mulindahabi est un chef très intelligent quoique il-
                     lettré et ne cachant nullement eu européens ce qu'il
                     à à dire; ceci à mon avis est une qualité bien que
                     certains européens lui en fassent un grief.
Titres quilui ont valu Polygame 7 femmes - 5 garçons et 4 filles.
munauté indigène: Ses qualités de chef pendant l'occupation anglaise et ses services après la rétrocession.
Autorité qui a pro-
posé la nomination et
celle qui l'a nommé: La Résidence.
Date d'investiture: 1922
Attachement aux an-
ciennes pratiques de
magie ou de sorcellerie: Néant
Attitude à l'égard des Mis-
sions des différents cultes: Très bonne et aucune opposition de sa part
Rapports avec le mwami: Aucun. Mulindahabi doit plutôt étre considéré
                    comme un intrus à Nyanza.
Rapports avec les autorités
des Colonies voisines: Aucun. La province du Buganza n'est pas terri-
                     toire frontière.
Importance de son com-
mandement:
                     Toute la province du Buganza sauf les chefferies
                    d'Intwaza et de Lwabutogo
Nombre de collines: 23 collines
Superficie:
                    299 km2
Nombre de contribuables: 7.400 avant la famine.
Richesse personnelle
et train de vie: 1.500 têtes de bétail-200 têtes de petit pétail. Son
                    train de vie est ordinaire. Il n'abuse pas du "pombe"
```

- 13 -

Manière dont il se soumet aux ordres de l'auto-

rité indigène supérieure: Mulindahabi ne relève de Musinga que pour la colline Lukira et n'a pas à se soumettre aux ordres d'une autorité indigène supérieure puisqu'il n'a le commandement du Buganza que pour les prestations à fournir à l'Administration.

Manière dont il se soumet aux ordres de l'autorité européenne :

Mulindahabi se soumet très volontiers aux ordres de l'autorité européenne quand ces ordres sont exécutables et qu'on lui en laisse le temps. N'a jamais été mis à l'amende par moi.

Amendes en bétail : Manière dont il exerce son autorité : Fermeté de son action administrative: Ascendant qu'il exerce sur ses administrés:

Très énergique et sans brutalité.

Voir ci-dessus.

Son ascendant est très grand et comme je le disais plus haut il sait se faire obégir sans brutalité. Lors d'une récente palabre où il était accusé de vol de bétail, ses administrés ont été les premiers à prendre sa défense.

Manière dont il exerce ses

fonctions de Juge du T.I.: Je n'ai pû m'en rendre compte depuis mon arri vée ici le cher Mulindahabi ayant été laissé dans le Buganza pour y fournir des porteurs Voir la note ci-dessus de mon prédécesseur, au sujet des palabres concernant les membres de sa famille.

Opportunité de détacher certains groupements de la province:

Faire du Buganza une province sous l'autorité de Mulindahabi serait l'idéal mais ceci est rendu impossible par la quantité de chefs qui y possèdent des terres.

- 14 -

Question 14.

FICHE DU CHEF INTWAZA.

FS-

Nom et fonctions: Cher INTWAZA - A hérité lors de la mort de son père SHERANGHABO des collines de ce dernier et a été désigné comme chef de famille.

Son père, Sheranghabo, ivrogne invétéré, était

frère de Musinga.

Mututzi de la famille des Abanyiginya Origine:

Liens de parenté avec

le mwami Neveu de Musinga.

Avec d'autres chefs: Beau-fils du chef Kanuma de la province du Gihunys Degré de culture: A été à lécole des RR.PP. de Rwamagana et à l'école de Nyanza. Il a reçu la formation des élèves de l'é-

cole de Nyanza.

Traits saillants du

caractère-Etat civil: Ci-dessous un résumé des notes de mes prédécesseurs. "Que dire d'Intwaza sinon qu'il est incapable de commander sa chefferie. Cette situation ne pourra cependant pas perdurer car elle risque de fai re tache d'huile. Combien de fois cependant quand il était en défaut, moi et mon prédécesseur, ne l'avons nous appelé au bureau et donné des conseils, le trai tant en ami, lui indiquant la voie à suivre et les moyens qu'il devait employer pour devenir un bon

. cher" Il est un fait. Intwaza se sent protégé de par sa naissance et il usera et abusera de son privilège tant et plus jusqu'au moment où il fatiguera l'Admi-

nistration.

Intwaza est monogame et n'a que deux enfants:

1 garçon et 1 fille.

Titres qui lui ont valu d'être chargé d'une com-

munauté indigène: Son héritage.

Autorité qui a proposé la nomination et celle

qui l'a nommé: La Résidence et le sultan Musinga.

Date d'investiture; 1927 Attachement aux anciennes pratiques de magie et de sorcellerie; Aucune Attitude à l'égard des Missions des différents

Intwaza est chrétien. cultes :

Rapports avec le mwami: Si Intwaza a des rapports avec le mwami, ce qui est presque certain, je ne les connais pas et la surveillance de ce chef est plutôt malaisée et de par son caractère d'abord et parce que je n'ai eu que de rares occasions de la voir.

Rapports avec les autorités

indigènes des colonies voisines: Aucun

Importance de son commandement: L'ancienne chefferie Sheranghabo.

Nombre de Collines: 14 collines 182 km2 environ Superficie: Nombre de contribuables: 2.312

Richesse personnelle et

train de vie:

Intwaza possède plus de 2.300 têtes de bétain. Son train de vie est celui de tous les chefs indigenes.

- 15 .

Manière dont il se soumet aux ordres de l'autorité

supérieure indigène ;

Intwaza ne relève que du Sultan Musinga et je crois que les ordres de celui-ci sont plutôt rares. Il paraitrait qu'il aurait été sermonné par son oncle Musinga à cause de sa conduite mais cela n'a eu aucun effet tant qu'à sa façon de servir l'Administration.

Manière dont il se soumet aux ordres de l'autorité

européenne:

Voir les rapports de mes prédécesseurs et les miens. Il aurait rendu de grands services à M. le Résident wilmin en fournissant des porteurs pour le ravitaillement de la Mission de Nzaza, mais il serait peut-être utile, je crois, d'interroger à ce sujet le cnef Mu-

Amendes en pétail :

lindahabi.
Intwaza n'a jamais été mis à l'amende par moi Une amende de trois têtes de bétail lui a été infligée par mon prédécesseur mais sans résultat. Etant mis à l'amende je crois qu'il a trop peu d'autorité sur ses gens que pour leur faire payer tout ou partie de cette amende.

Manière dont il exerce son autorité: Il ne s'occupe nullement de ses indigènes et son autorité est nulle.

Fermeté de son action administrative: Ascendant qu'il exerce sur ses administrés:

Voir ci-dessus.

Aucun ascendant que je sache si ce n'est comme neveu du Sultan.

Manière dont il exerce ses fonctions de Juge du T.I.:

Je n'ai pû m'en rendre compte depuis mon arrivée Intwaza a été laissé depuis le mois de mars dans sa chefferie pour la fourniture des porteurs.

Il a d'ailleurs comme principe de ne jamais répondre à une onvocation.

Opportunité de détacher certains groupements :

Aucune.

```
- 16 -
Question 14.
                   FICHE DU NOTABLE RWAMUHIZI.
                       Sous-chef Rwamuhizi-Commande pour le compte du
Nom et fonctions:
                       chef LWABUTOGO (voir sa fiche au rapport de kiga-
li) toutes les collines que ce dernier possède au
                       Buganza '
                       Mututzi de la famille des Abega.
Origine :
Liens de parenté avec
le mwami :
                       Aucun.
Avec d'autres chefs: Aucun mais il fait partie de la famille des Abe-
                      ga dont Lwabutogo est le chef.
                       Est illettré.
Degré de culture:
Traits saillants du
caractère-Etat civil: Chef très calme et se mettant rarement en défaut
                       Est obéi de ses sous-ordres en raison de ses fonc-
                       tions qui lui ont été données par Lwabutogo.
Fera un excellent cnef quand il aura exercé ses
fonctions un peu plus longtemps.
Rwamuhizi est polygame et possède 5 femmes.
                       Nombre d'enfants: 2 fils, 2 filles.
Titres qui lui ont valu
d'être chargé d'une com-
munauté indigène:
                       Sous-chef de colline de Lwabutogo et son origine
                       d'Umwega.
Autorité qui a proposé
sa nomination et celle
qui l'á nommé : La Résidence sur proposition du Chef Lwabutogo.
Date d'investiture: Février 1929.
Attachement aux anciennes
pratiques de magie et de
sorcellerie :
                       Superstitieux. Il croit aux faiseurs de pluies et
                       aux jeteurs de sorts.
Attitude à l'égard des
différentes Missions: Est en très bons termes avec la Mission de Rwa-
                       magana et n'a aucune chapelle-école protestante
                       chez lui
.Rapports avec le mwami: Aucun .Rwamuhizi n'est en rapport qu'avec le
                       chef Lwabutogo et me communique ce qui est impor-
                       tant.
Rapports avec les autorités
indigènes voisines: Aucun.
Importance de son commandement: Toutes les collines du chef Lwabutogo.
Nombre de collines: 12 collines.
Superficie :
                       189 km2 environ.
Nombre de contribuables: 3.144 contribuables.
Richesse personnelle et
train de vie :
                       Rwamuhizi possède l colline et deux "ibikingi"
                       faisant partie de la cnefferie de Lwabutogo.
                       Il est propriétaire d'environ 650 têtes de bétail.
                       Son train de vie est celui de tous les chefs indi-
                       genes .
```

- 17 -

Manière dont il se soumet aux

ordres de l'autorité supérieure indigène :

Comme Rwamuhizi tient son commandement de son chef Lwabutogo et que ce commandement pourrait lui être enlevé, il se soumet parfaitement aux

ordres de son chef direct.

Manière dont il se soumet aux ordres de l'autorité

européenne: Amendes en bétail :

D'une manière irréprochable jusqu'à présent.

N'a jamais été mis à l'amende par moi.

Rwamuhizi est un mututzi de vieille souche et il est presque certain que s'il devait être mis à l'amende il ferait appel à ses administrés.

Manière dont il exerce

son autorité:

Avec justice et fermeté jusqu'à présent.

Fermeté de son action administrative :

Je n'ai pu en juger exactement car ce chef a été laissé chez lui depuis le mois de mars. Cependant depuis qu'il a repris le commandement des collines du chef Lwabutogo les services rendus par cette chefferie sont plus réguliers.

Ascendant qu'il exerce

sur ses administrés : Cet ascendant est assez grand me semble-t-il mais il est dû surtout au fait que Rwamuhizi a

été imposé par Lwabutogo.

Manière dont il exerce ses

fonctions de Juge au T.I.: Je n'ai pû m'en rendre compte, Rwamuhizi a été laissé dans sa chefferie depuis le mois de mars à cause de la famine et également pour la

fourniture des porteurs de vivres.

Opportunité de détacher certains groupements: Aucune.

Rukira - 18 -

Question 16

Il est nécessaire de résumer ici la situation de chaque chef

vis à vis de l'autorité dont il relève directement.

Le chef LukaraEst en excellents termes avec Musinga ou plutôt avec la reine-mère Nyira-Yuhi, dont KANUMA, son père, relè ve directement. Tout le Gihunya sauf le nord de cette province dénomné BARASSA, appartient en effet à la reine-mère et Kanuma n'est en somme qu'un sous-

chef de Nyira-Yuhi.

Le chef Mpiga .- Est en très bons termes avec son chef LUKARAKAMBA .

Ceci se remarque surtout aux prestations qui sont en-

voyées d'une façon absolument /régulière.

Le chef Kagango- Est en très mauvais termes avec son frère RWAMPUNGU dont il relève directement et ceci depuis leur jeunes se m'a-t-il dit. Rwampungu a toujours essayé de s'approprier ce qui appartenait à son frère et vient de le faire dépouiller récemment d'une colline qu'il

possédait dans le territoire de Kigali,

Le chef Intwaza- Relevant directement du Sultan et neveu de celui-ci, je ne puis considérer leurs relations que comme très bonnes.

Le Chef Mulindahabi-Ne relève pour ainsi dire que de l'autorité euro-

péenne puisque nommé par elle. La situation du chef Mulindahabi est très délicate car il ne commande que des gens appartenant soit au Sultan, soit à d'autres chefs. Il semble être en bons rapports avec Musinga mais ces rapports doivent être très rares.

Le chef Rwamuhizi-N'est qu'un sous-ordre de Lwabutogo récemment nommé et doit nécessairement être en bons termes avec son chef sous peine de se voir enlever son commandement.

Question 17.

L'influence des grands chefs des familles des Abanyiginya et des Abega est très grande sur leurs sous-ordres et est faite du respect des traditions. Je n'en dirais pas autant en ce qui concerne les vaincus de l'ancien royaume du Kissaka c'est-à-dire des Batutzi Banyakissa ka qui n'obéissent que contraints et forcés aux ordres de Banyaruanda.

En général, le mwami très respecté par la masse, est considéré non tant comme dispensateur de biens et de bétail, mais aussi comme une sorte de divinité: le pouvoir, et, cest certainement à mon avis ce qui retient la cohésion entre les chess et la masse des Bahutu.

A part quelques chefs comme Lwabutogo et Kayondo, par exemple; qui ont évolué ou des jeunes Batutzi qui ont été pendant longtemps à notre contact (et ils sont tares) ce qui est vrai pous les Bahutu l'est également pour les Batutzi et ce respect du pouvoir s'affirme tous les jours et dans maintes circonstances.

Avec les restrictions apportées aux prérogatives du mwami, je ne vois aucun inconvénient à la dépendance des groupements indigènes vis à vis de ce pouvoir indigène supérieur et je crois sincèrement au contrai re que le supprimer amènerait à brer délai non seulement une désagréga-klaxaction complète de la société indigène telle qu'elle est organisée actuellement mais aussi la faillite de l'autorité des chefs Batutzi si nécessaire sur la masse des Bahutu indisciplinés.

Tout en améliorant le sort des Bahutu, je crois qu'il serait impossible de l'aire de ceux-ci des chefs obéis et même des chefs sans influence et comme toute société ou tout groupement demande des chefs, l'on peut se demande quelle serait l'anarchie si le pouvoir mututzi dispa-

raissait.

- 19 -

Question 18

Voici ci-dessous le tableau de la population recensée avent la famine. Les Batutzi ont très peu soufferts alors que j'estime que 49% environ de la population muhutu a disparu.

HOMME	ES	FEMO	ES	ENFANTS		
Batutzi	Bahutu	Batutzi	Bahutu	Batutzi	Bahutu	
6.481	33.772	5.418	36.848	8.623	57.798	

Question 19.

Cette question a déjà été traitée en partie au nº 17 mais l'on peut répéter encore que l'influence des Batutzi basée sur le respect des traditions l'est également sur des considérations politiques et en raison même de l'organisation féodale du territoire mais en tout pre-mier lieu par des questions d'ordre économique.

Le mututzi seul est propriétaire du sol et du bétail et lorsque des Bahutu détiennent une partie de ces richesses elles ne peuvent être cédées qu'avec de telles restrictions que presque toujours le muhutu restera tributaire de son chef. Là se trouve surtout cette influence des Batutzi sur les Bahutu et il suffira notamment pour s'en rendre compte de la note concernant les droits fonciers des chefs et de laurs

sujets et de la propriété du bétail.

Si ceux qui détiennent la richesse devaient pour une cause ou autre être remplacée par d'autres ne possédant rien, ces derniers se verraient peu à peu abandonnés parce que n'ayant rien à donner et le fait est tellement vrai que lorsqu'un chef quitte sa colline pour une cause quelconque il est suivi de tous ses abagaragu détenteurs de bé-téil et bien souvent il n'y a là aucune contrainte, tandis que le chef totalement dépouillé se voit abandonné par tous comme le cas d'ailleurs s'est déjà produit. Dans ce cas il faudrait admettre purement et simplement, par une mesure administrative, que sont propriétaires tous les Banutu qui détiennent du bétail et des terres, mais quel serait le résultat d'une telle mesure? L'on peut et l'on doit admettre que les Bahutu deviendront nécessairement propriétaire des biens qu'ils détiennent de par la générosité (toujours intéressée d'ailleurs) de leurs maîtres; ce régime existe notamment dans l'Ankole anglais (Ouganda) où maîtres; il y a également des Batutzi et des Bahutu, mais il faudrait pour arriver à ce régime de la propriété privée cnez le Muhutu toute une série de mesures qui ne pourraient être prises qu'après des délais assez longs, soit en déclarant propriété du Muhutu toute tête de bétail ou toute terre après que celui-ci aura travaillé pendant un certain temps au profit du donateur. En ce qui concerne la propriété des terres une mesure avait déjà été prise en ce sens en déclarant propriétaire du sol tout indigène qui y avait planté des caféiers mais la mauvaise volonté et la paresse des Bahutu ont presque toujours mis obstacle à cette me-

Si l'on arrivait au régime de la propriété chez le Muhutu, cet élément d'ordre économique, la richesse des seuls Batutzi, contraire à un intérêt supérieur de l'Administration disparaitrait de lui-même; le muhutu propriétaire ce serait la disparition des corvées et des prestations au mwami et aux chers et à toutes la gent des Batutzi, prestation que l'on pourrait remplacer par des rémunérations au Sultan et aux chefs. Reste à voir ce que deviendrait dans un tel bouleversement des coutumes l'autorité des cnefs.

Rukira

- 20 -

Question 20.

La fourniture des prestations est acceptée aussi bien par les Bahutu que par les Batutzi et parce que c'est la coutume et tous s'inclinent devant elle. Seulement si ces derniers ne fournissent que le bétail, toutes les autres prestations soit en vivres soit en travail incombent aux Bahutu.

Ces impôts pour les Bahutu sont perçus très justement par famil-le ou UMULYANGO (porte) et suivant la richesse du chef de famille. L'impôt en vivres dépasse rarement l panier de 10 kos. environ

deux fois par an c'est-à-dire lors de la récolte des haricots et du sorgno .

Question 21.

Le territoire ne présente de particularités au point de vue de certaines coutumes qu'en ce qui concerne les droits fonciers des chefs et de leurs sujets et la vie religieuse (influence des sorciers) et principalement dans la province du Migongo qui est la plus arriérée d'après mes prédécesseurs. Ci-dessous quelques notes concernant ces deux sujets. L'organisation de la famille, le mariage, la dot, etc., etc., est identique aux coutumes du reste du Ruanda.

DROITS FONCIERS DES CHEFS ET DE LEURS SWIETS .

Droits des chefs et des sous-chefs.

Les terres appartiennent exclusivement et en toute propriété aux grands chefs ou "Watwale" et ne peuvent être propriétaires à strictement parler que les Batutzi.

Nul n'est propriétaire d'une colline quelconque ou d'un terrain qu'avec l'assentiment du mutwale et en lui payant une redevance; ordinairement les prestations dues d'après la coutume de l'ikoro.

L'achat des terres ou la location de celles-ci n'existent pas en fait car à toute cession il y a toujours des restrictions qui conservent en partie les droits du cédant.

Il est à noter que les ventes de terres se font rarement entre Batutzi puisqu'ils sont les propriétaires du sol comme du bétail d'ail leurs.

1°) L'UBUGABANE .

La colline ou le terrain est donné en toute propriété par le chef à un mututzi soit à sa demande et lorsqu'il y a des terres disponibles dans la chefferie soit en récompense de services rendus.

Le mutuzi qui devient ainsi propriétaire devra certaines presta-

tions de ce fait et en tout premier lieu l'ikoro. Il devra également fournir un certain nombre de travailleurs qui seront chargés d'entretenir les habitations du chef(rugo, maisons, etc) Il est à noter que dans les autres parties du Ruanda ces dernières prestations sont dues d'après la coutume de l'Ingabo qui n'existe pas au Kissaka mais est remplacé par une institution qui porte le nom d'Amalembo.

Si le mututzi ne s'exécute pas en fournissant régulièrement les

prestations ci-dessus, il perd tous ses droits sur la colline qui peut

d'ailleurs lui être enlevée d'office d'après la coutume.

- 21 -

Rukira.

DE LA PROPRIETE DU BETAIL

En principe le bétail appartient au Sultan. Le mututzi comme je le disais ci-dessus doit les redevances en bétail "Inkuke", "Imana", etc., au Sultan et à part cela dispose en-tièrement de celui dont il est propriétaire. Un chef ne peut demander du bétail à un de ses sous-ordres que

si le troupeau est assez conséquent, une quarantaine de têtes en géné-

ral.

Suivant la coutume chaque cnef doit au Sultan un certain nombre de têtes pour doter ses fils ou ses filles, d'autre part lors de l'investiture d'un chef celui-ci a droit de prélever sur les troupeaux de ses sous-ordres des "Indabukirano" ou cadeau d'investiture.

En ce qui concerne les Bahutu et si un de ceux-ci désire une tête de gros bétail, il fait la cour soit à son chef soit à un chef possesseur de troupeaux. Après quelques mois le cnef satisfait à ses désirs et lui cède une génisse. Il doit de ce fait certaines redevances; il accompagne son maître dans ses déplacements, répare le kraal de celuici, etc.

Le Muhutu qui a reçu du gros bétail n'en a que l'usufruit; il peut se dessaisir à son profit des produits, lait beurre, les taurillons sont à lui mais les génisses au maître dans la plupart des cas.

Il lui est toujours défendu de se défaire de la tête de bétail reque.

- 22 -Rukira

LA VIE RELIGIEUSE

C'est principalement dans la province du Migongo que l'on rencon-tre le plus de devins quoique les autres provinces du territoire ne soient pas beaucoup en arrière dans ce domaine.

LES ABAPFUMU. Ce sont d'habiles charlatans, diseurs de bonne aventure, quérisseurs par incantation, chassant les mauvais esprits, qui exploitent la crédulité populaire. Leurs ustensiles pour la divinction sont les dés. Ils les jettent avec art, dens l'intérieur d'une écuelle plate et allongée, pour con sulter les esprits et répondre aux interrogations du client qui leur paie une rémunération en nature. Ils examinent aussi les entrailles des poussins, de chèvre ou de moutons. Pour ce faire les entrailles de l'animal sont déposées dans un vase d'eau et suivant les tressail-

lements le devin fait ses pronostics.

LES ABAVUBYI Ce sont les faiseurs de pluies auxquels chefs et Bahutu croient dur comme fer et paient tribut chaque année quand, par suite de la sécheresse, les récoltes sont menacées ou le bétail privé d'herbage. Ils ont la puissance d'arrêter également les précipitation pluviales trop abondantes.

LES ABAVUZI. Ce sont ceux qui vendent aux indigènes des amulettes contre les mauvais sorts et notamment contre les fauves.

LES ABAROZI .Ce sont les ensorceleurs et les empoisonneurs qui se mettent au service des plus offrants soit pour se débarraser d'un ennemi ou pour tout autre cause. Ils sont assez rares dans le territoire. Le principal empoisonneur attitré du territoire, le sous-chef Lugambarara, est décédé il y a quelques mois.

LES NYIABINGI Secte de voleurs et d'empoisonneurs répandus dans presque tout le territoire mais principalement dans le Buganza

Question 22.

		Nombre de contribuables.	Nombre de <u>têtes de bétail</u> .
Chefferie	Lukara	16.718	14.862
id.	Mpiga	6.267	9.626
- id.	Kagango	4.412	4.031
id.	Mulindahabi	7.400	11.621
id.	Intwaza	2.312	3.028
Id.	Lwabutogo (Rwamuhizi)	3.144	4.519

Question 23.

L'impôt sur la polygamie n'est pas perçu parmi la population autochtone. Pour les autres cet impôt est perçu au poste et contre remise d'un recu.

L'impôt de capitation et l'impôt sur le bétail ont toujours été perçus de façon individuelle et contre remise de l'acquit. Soit en route soit au poste, les secrétaires indigènes perçoivent l'impôt sous la

surveillance directe du Délégué ou de son Adjoint. Si même le système collectif de l'impôt était employé, l'on pourrait avoir toute confiance dans certains chefs et dans les secrétaires indigènes; je ne crois pas que jusqu'à présent l'on ait eu à reprocher une malversation quelconque à l'un d'eux. Ce sont presque tous des fils de cnefs, propriétaires de collines, et ils savent que s'ils commettaient des exactions ils perdraient non seulement leur prestige mais aussi leurs biens.

Rukira

- 23 -

Question 24.

Les exemptions en matière d'impôt de capitation sont plutôt rares et sont seuls exempts les infirmes. Il me serait très difficile de ci-ter un chiffre car en général ils ne se font pas recenser. Depuis que je suis à Rukira je n'ai eu que trois cas.

Question 25.

Les prestations en nature faites au mwami sont précisées par la

coutume.

Il existe à Nyanza de grands greniers ou "ibigega" qui doivent être remplis; chaque chef redevable de l'ikoro a son grenier.

Question 26.

Je n'ai jamais vu que des chers ajoutaient des cadeaux aux prestations dues de par la coutume mais tous lorsqu'ils se rendent à Nyanza y font des cadeaux au Sultan soit pour faire leur cour ou soit par in-térêt; ceci était général lorsque le règlement des palabres était lais-sé, autrefois, au Sultan. De même il est assez rare de voir des chefs faire preuve de mauvaise volonté lorsqu'il s'agit de fournir ces prestations.

Question 27.

'Administration n'est jamais intervenue directement ou d'un façon active dans la fourniture de ccs prestations. Elle s'est contentée de supprimer certains intermédiaires pour éviter des abus et notamment en défendant au sultan d'envoyer dans les provinces des Batutzi chargés spécialement d'y prélever l'impôt.

Question 28
Sauf pour les "Inkuke", les chefs du territoire n'ont plus fourni de prestation à Musinga ni de travailleurs depuis 1927 ceci à cause de

TARLEAU DES PRESTATIONS QUI SONT FOURNIES EN TEMPS ORDINAIRE. voir annexe ci-jointe.

Question 29

Comme l'impôt est réparti par famille il ne pourrait y avoir d'abus car les indigènes refuseraient de payer si les chefs leur demandaient plus qu'ils n'ont l'habitude de payer; j'ai déjà vu ce cas mais je n'ai pas eu l'occasion de le voir à Rukira.

Jamais les prestations ne sont envoyées en entier car le cher pré-lève toujours sa part. En ce qui concerne les vivres, il y a à Nyanza des greniers ou "ibigega" pour chaque cher et qui en pratique doivent être remplis.

Question 30.

En plus des prestations en nature, seul le cnef Lukara fourmit des travailleurs à Nyanza.

Le nombre de travailleurs n'est jamais spécifié; à Nyanza chaque cher doit réparer ou entretenir soit une partie de l'enceinte royale, soit entretenir une maison. Les travailleurs ne sont employés qu'à cett te bésogne. En temps ordinaire, Lukara fournit une moyenne de 200 hommes pendant quelques mois seulement. Ces travailleurs sont continuellement relevés et ne restent pas plus de 4 à 5 jours à Nyanza précisément à cause de leur ravitaillement qu'ils doivent prendre aveç eux car Musinga ne se charge pas de les nourrir; leur gite est assuré dans les camps des chefs aux environs de Nyanza.

A mon avis je ne crois pas que ces prestations en travail puissent er trainer une grande répercussion sur le développement des cultures des ir digènes mais si l'on ajoute à cette prestation due à Nyanza toutes celle dues par la coutume aux Batutzi et à tous les propriétaires d'ibikingi, ceci devient plus sérieux et c'est par milliers de journées de travail qu'il faudrait compter et qui sont perdues annuellement pour les tra-

vaux des cultures.

Sorgho K°	rix !	Luka q. !		q.	1 v. 1	ntwag		Mpi	1 v. 1	Hulind q.				tions.
Sorgho K°	1	1								u . :	v. !	d.	! v. !	erone.
Miel (pots) 18 ie 15 à 20K° 3 loues P. Peaux ant. et autres P. Arcs P. Flècnes P. Lances P. Inyelele(1000) Vattes P. Inkuke P. Amamana P.	5 A ! 5 F ! 5 F ! 5 F ! 5 F ! 5 F ! 5 F !	105001 70 ! - ! 100 ! 20 ! 200001 20 ! 20 ! 20 ! 20 !	900!	50	1500	1 2		70 30 20	! !1800! ! 350! ! 60!		χ	200	! !1500 !	Vaches remises sur une période de 3 ou 14 ans.
Totaux :			1250801		1500		350		3860	!			12540	

Ruktra.

ANNEXE AU TABLEAU DES PRESTATIONS. - QUESTION N° 28.

L'on remarquera les notables différences entre les prestations fournies par Lukara et les autres chefs du territoire.

Cela provient de ce que dans le territoire de Kisaka, Rwabugiri ayant eu sa résidence à la colline Sakara, province du Gihunya, qui est gérée par le chef même, les plus fortes prestations étaient fournies par le chef du Gihunya à cette colline Sakara alors que les autres provinces du territoire n'étaient gérées que par les remplaçants des chefs titulaires; des prestations étaient également fournies par ces chefs mais pour la province où ils résidaient.

Ainsi par exemple, Rwabugiri qui possédait une résidence à la colline Bumbogo, territoire de Kigali, chef de province Kashamula, recevait à cette colline les prestations de Kashamula mais comme ce chef possédait également la province du Mirenge dans le Kissaka, cette province coopérait en partie pour la fourniture de ces prestations qui étaient centralisées à Bumbogo pour l'ensemble des terres de Kashamula

Depuis la mort de Rwabugiri ces prestations sont envoyées à Nyanza car le sultan actuel, Musinga, qui de par son nom de Yuhi ne peut franchir la rivière Nyawarongo, ne possède pas d'autre résidence que Nyanza.

- 24 -

Rukira.

C'est pour ces motifs que les prestations en travail dues de par les coutumes de l'Ubutaka et l'Ingabo ont été réduites à 13 jours par an. Les journées de travail à Nyanza sont comptées parmi ces treize jours.

Guestion 31

J'ai la conviction que la limite admise de 13 jours de travail par an n'est pas respectée; on ne peut changer d'un trait de plume et en quelques mois des coutumes vieilles peut-être de plusieurs siècles. Je dois cependant avouer que jusqu'à présent je n'ai jamais reçu de plaintes de Bahutu et que chaque fois qu'il se présente une palabre au sujet de prestations en travail le Muhutu est averti des limites admises par l'Administration et il lui est spécifié chaque fois que ce travail est du par famille car au début de cette mesure les watutzi avaient tout simplement cherché à tourner la question en demandant les prestations en travail par individu.

Question 32. Les prestations en travail consistent à faire les cultures du Mutuzi (autrefois 5 jours sur 7 car la semaine munyaruanda n'est que de 5 jours) les corvées de l'eau et du bois, la garde du petit et du gros bétail, la garde de nuit dans le rugo; certains accompagnent le

maître dans ses déplacements et portent les bagages.

Comme je l'ai dit ci-dessus ces charges sont réparties par famille ou "Umulyango" (littéralement porte) et chaque famille ne fournit qu'un seul homme. Très souvent lorsque la famille est peu nombreuse ces charges sont allégées.

Il est difficile à l'autorité européenne d'exercer une contrôle mais si des cas se présentaient où des Batutzi auraient abusé de leurs pouvoirs ces cas seraient immédiatement signalés à la Résidence.

Question 33.

Il n'y a pas de prestations coutumières qui soient spéciales au territoire.

A noter cependant que presque toutes les prestations en nature, miel, houes et Inyielele (bracelets) viennent du Kissaka et plus par-ticulièrement des Provinces du Migongo et du Mirenge.

Question 34.

Anquellement et lors de l'envoi du Rapport à la S.M., les prévisions budgétaires sont établies par le Délégué et envoyées à la Résidence et comprennent toutes les prévisions des dépenses tant pour le B.O. que pour le B.E.

En ce qui concerne les crédits affectés spécialement à l'entretien du poste (B.O.) ceux-ci sont strictement limités aux besoins mais ils sont rarement accordés en entier; c'est ainsi que pour l'exercice en cours il n'a été accordé au poste que 1/12e des crédits de l'année passée.

Aucune dépense n'est engagée ni aucune somme sortie au livre de

caisse sans autorisation expresse de la Résidence.

Il existe au poste un registre des crédits accordés et qui est tenu à jour par le Délégué.

- 25 -

Rukira.

Question 35.

Le salaire journalier des travailleurs employés à la construction des routes ou autres travaux d'utilité publique est de 0.50 ces. par jour. Depuis la famine les travailleurs sont rationnés.

Ce salaire est supérieur à celui que gagne un indigène qui loue ses services à un autre indigène car le taux du salaire n'est que de

0.50 ces. ou simplement la ration.

Dans certains cas les indigènes qui se louent au service d'autres indigènes (Umuhenzi) et lorsqu'ils sont trop pauvres que pour acneter une houe, travaillent pour le propriétaire de la houe trois jours sur cinq mais le matin seulement.

Il n'existe pas d'entreprises privées dans le territoire et je ne pourrais Taire de comparaison mais il est évident que ce salaire de 0.50 ces. est dérisoire si l'on compare les salaires payés à Bulu-mo ou bien encore en territoire anglais où le salaire est de 12 à 16 shellings par mois.

Dans les Missions le travail est surtout payé à la pièce, ce qui est d'un rendement meilleur.

Question 36.

Au contraire le recrutement des travailleurs nécessaires aux routes et aux travaux d'utilité publique est excessivement difficile et la raison de cette difficulté n'est pas dans le bas prix des salaires payés mais parce que quantités d'indigènes valides sont employés chez les Batutzi possesseurs d'ibikingi à toutes sortes de corvées, garde du bétail, coupe du bois, gardes des rugo, etc., etc., et l'on en ar-rive ainsi que sur des collines où il y a des centaines d'indigènes adultes valides, la proportion des travailleurs qui sont disponibles devient absolument infime. Il faudrait donc commencer par supprimer tous les ibikingi et faire travailler les quantités de petits Batutuzi

qui sont une véritable plaie pour le pays.

Il raut également raire entrer en ligne de compte au sujet des difficultés du recrutement des travailleurs la mauvaise volonté de

beaucoup de chefs et de notables.

Les travaux de construction et d'entretien des routes n'entrent pas en ligne de compte sur les prestations coutumières et aucun crédit n'a jamais été accordé pour l'entretien des routes ou des pistes sauf de rares exceptions.

Question 37.

Il n'y a pas et il n'y a jamais eu dans le territoire de recrutement de travailleurs pour des entreprises privées. L'Union Minière notamment n'a jamais envoyé de recruteurs dans le territoire du Kissa-

Les quelques représentants de commerçants qui sont ici se contentent de travailleurs à la journée quand ils en trouvent de même que les Missions.

Il va de soi que s'il y avait dans le territoire du recrutement pour des entreprises privées que les contrats seraient soumis à la formalité du visa et que toutes les clauses de l'Ordonnance 21/100 seraient observées.

- 26 -

Rukira

PERSONNEL INDIGENE.

Question 38

L'on ne peut trop exiger de ces jeunes gens qui n'ont reçu qu'une formation incomplète à Nyanza et dont l'instruction se borne à savoir lire, écrire et calculer quelquefois très imparfaitement. A part cela ils sont dévoués, honnêtes et remplissent correctement les tacnes qui leur sont assignées.

A Rukira ils sont chargés de la perception indigène, des recensements, des feuilles de route à délivrer, de la surveillance du marché, du pesage et de l'achat des vivres, de la réception et de l'expédition des vivres à Zaza et Rwamagana et à toutes les autres besognes

simples qui peuvent se présenter dans un poste.

Question 39

Tous les policiers du poste sont originaires du territoire. A part quelques exceptions on ne peut avoir en eux qu'une confiance très limitée et principalement dans les policiers douaniers qui sont à la frontière et presque sans surveillance; j'ai dû à plusieurs reprises faire des P.V. pour vols ou exactions.

Ils n'ont aucune formation et leur mission consiste à accompa-

gner les caravanes, à surveiller le marché, à fournir les gardes de nuit au bureau, à la surveillance des travaux; à certains d'entre eux l'on peut confier les convocations aux chefs et aux notables et même des arrestations, mais je le répète il n'y en a guère que deux ou trois à qui j'ose confier ces missions.

ENSEIGNEMENT.

Question 40.

Il existe à Rukira une école officielle pour les fils de chefs et de notables et qui comprend une section inférieure et une section supérieure.

Il y a 98 élèves inscrits et la moyenne des présences est de 60

à 70 environ.

Les deux moniteurs ont été formés à Nyanza.

Les études complètes comprennent 4 années dont 2 années au cours inférieur et 2 au cours supérieur.

Au cours inférieur sont enseignés les premiers éléments des matières ci-dessous, sauf le français.

Programme des cours.

Lundi - Arithmétique-Kiswahili-Géographie- Hygiène et conseils-

Mardi - Arithmétique-Kiswahili-Calligraphie-

Mercredi - Système mét.-Kiswahili-Gymnastique-Conseils-

Jeudi - système mét.-Kiswahili-

Vendredi - Arithmétique-Kiswahili-Géographie-Français-

Samedi - Français-Lecture-Chant-Gymnastique-

Les cours ont lieu de 8 1/2 à 12 hres, et de 2 à 4 1/2 sauf le jeudi après-midi.

Rukira

- 27 -

INSTITUTIONS RELIGIEUSES .

Question 41.

MISSION DE RWAMAGANA (RR.PP.Blancs-Vicariat Apostolique du Ruanda)

La Mission de Rwamagana est située dans la province du Euganza et en plus de cet établissement principal il y a 11 chapelles-écoles réparties sur différentes collines et qui sont confiées à des auxiliaires noirs.

La Mission de Rwamagana a été fondée en 1919 et est dirigée actuellement par le R.P. Supérieur Van Heeswyck assisté des R.P. Soete et De Dekker.

Il existe à Rwamagana une école fréquentée par environ 150 élèves et un dispensaire où la moyenne journalière des malades est de 20 à 25

MISSION DE ZAZA (RR.PP. Blancs-Vicariat Apostolique du Ruanda)

La Mission de Zaga est située dans la province du Mirenge près du Lac Mugesera et cet établissement compte 31 chapelles-écoles réparties dans les provinces du Migongo, du Gihunya et du Mirenge. Elles sont confiées à des auxiliaires noirs.

Cette Mission a été fondée en 1907 et est dirigée actuellement par le R.P. Supérieur Soubielle assisté des R.P. Cazanau, Van Bare et le/frère Lasschuit.

Elle comprend également un établissement pour les soeurs dont les

noms suivent

Mère St-Raymond (Bentin) Soeur St-Ephrem (Bernier)

id. Marie-Angèle (Heyman) id. Ste-Godelive (Wallemans) id. Bernard-Marie (Defosse)

id. Marie-Ange (Roy).

DISPENSAIRE - Un dispensaire avec une soeur infirmière diplômée et deux aides.

L'institution de la "Goutte de Lait" n'existe pas mais MATERNITEil y a des consultations de nourrissons tous les jours.

ORPHELINAT -Il compte 110 orphelines, 103 orphelins ainsi qu'une centaine de veuves dont quelques-unes avec de petits enfants

C'est un ouvroir de vannerie où travaillent une quaran-OUVROIR taine de petites filles en sortant de classe.

Il n'y a pas de Mission d'un autre culte dans le territoire mais la CHURCH MISSIONARY SOCIETY possède 6 chapelles-écoles et un petit dispensaire à Rukira desservi par un infirmier noir où la moyenne des malades est d'une dizaine par jour environ.

Je n'ai aucune remarque à faire concernant la coexistence des

établissements de la Mission protestante de Gahine et de ceux des Missions de Zaza et de Rwamagana.

- 28 -

Rukira. TRIBUNAUX INDIGENES . Question 43

Tous les mois un des six chefs du territoire est nommé Juge du T.I. et huit notables désignés dans les quatre provinces servent d'assesseurs.

Un chiffre impair a été choisi pour qu'il y ait une majorité en cas où le Tribunal devrait mettre aux voix soit pour une cause, quelcon que ou soit encore pour le prononcé des jugements. Les assesseurs sont désignés dans les différentes provinces pour empêcher les fraudes le plus possible et de façon à ce qu'il y ait toujours des juges dont les intérêts ne soient pas en cause ce qui se produirait certainement si

tous étaient désignés dans la même province.

Le Tribunal siège tous les jours de 7 hres à midi.

A cause de la famine j'ai été obligé la plupart du temps de remplacer les chefs par un notable influent et c'est ainsi que les chefs du Buganza n'ont pû siéger jusqu'à présent.

Le Délégué assiste aux audiences deux fois par semaine quand c'est possible et toutes les autres matinées jusqu'à midi sont consacrées soit à des affaires qu'il importe de trancner directement soit à des affaires à reviser.

Les jugements rendus par le T.I. sont toujours exécutés soit volontairement soit par l'intervention du Délégué; la contrainte a ra-

rement été employée jusqu'à présent. Les indigènes qui le désirent peuvent se rendre au Tribunal d'ap-

pel de Nyanza mais je n'ai pas encore eu le cas jusque maintenant. Il n'y a plus d'incarcérations prononcées (il y en a eu deux en 10 mois de temps) et les condamnés étaient détenus dans la prison du poste et nourris sur la caisse du T.I. (Fonds Musinga).

ETABLISSEMENTS COMMERCIAUX:

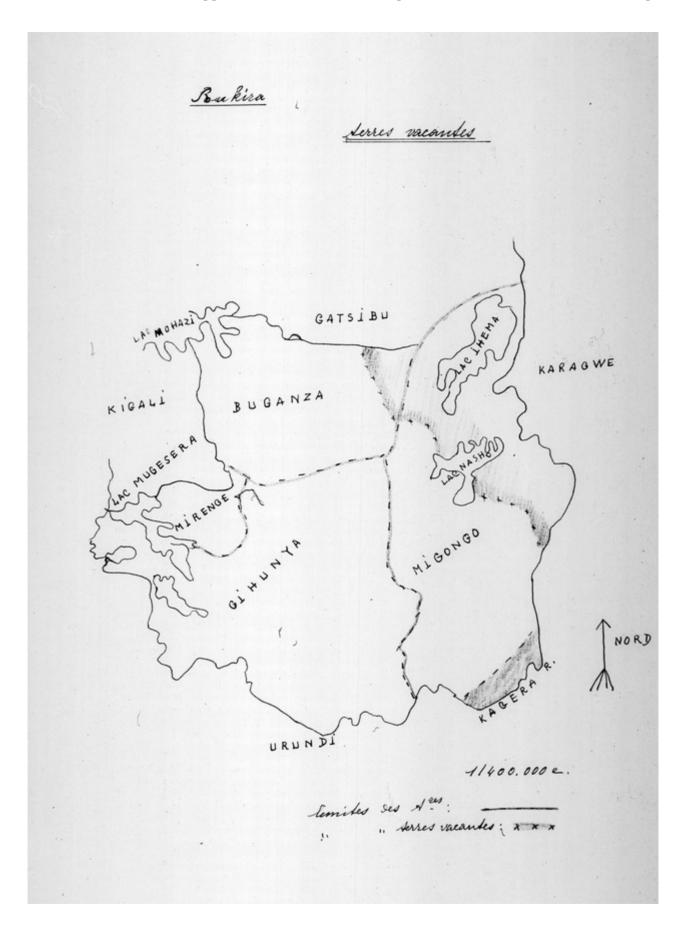
Question 44. Liste des établissements commerciaux :

Firme.	Siège	Nationalité	Nationalité du Gérant	Observat.
Estaf Remtulla	Kigali	Belge	Somalie Française	
Medji Kalfan-bin	id.	Indou	Néant	Mag.fermé
Raschid Sef-bin	id.	Arabe	Tang. Territory	7
Mohammed Sherif-	id.	Arabe	Tang. Territory	
Gulamalisha Aziz-bin-	Gatsibu	Indou	Tang. Territory	
Nassor Yuma-	Kigali	Arabe	Tang. Territory	
Osman Pardan-Mandj Miragadjano	Kigali i id. Gatsibu	Indou Indou Afghan	Néant Néant Néant	Mag. fermé id. id.

Tous les commerçants établis à Rukira sont des représentants de firmes dont le siège principal se trouve dans une autre localité. AFFAIRES TRAITEES!

Vente de tissus et d'articles de traite pour indigènes Achat de peaux de gros et petit bétail.

```
- 29 -
                Rukira
Question 45
       Il n'y a pas d'opérations commerciales d'une certaines importan-
ce; les magasins sont dépourvus en général des articles les plus élé-
mentaires.
      La seule opération qui ait quelque importance est l'achat des
peaux. Ci-dessous le tableau des produits sonetés du 1-1 au 31-8-1929
Peaux de gros
                        Peaux de petit
                                                    Caré.
                                                                        Valeur.
   bétail
                               bétail
(en Kos.)
                             (pièce)
                                                  (en kos.)
                            7.158
                                                                     . 165.802 frs.
 12.659
                                                       92
     AGRICULTURE-POSSIPILITE D'INSTALLATION POUR ENTREPRISES EUROPEENNI
Question 48.
Comme terres dont la mise en valeur par les indigènes n'est pas
à prévoir, il n'y a guère que la région située le long de la Kagera et
le nord de la province du Migongo (voir croquis ci-joint).
Les terres situées le long de la Kagera sont assez pauvres, l'ear
y est rare et c'est le pays à malaria par excellence; le nord de la
province du Migongo est totalement dépourvu d'eau.
       A part les régions ci-dessus tout le reste du territoire est oc-
cupé et avec l'augmentation de la population, qui double environ en 30 ans, les paturages nécessaires an bétail, les réserves boisées à conserver, les terres ne devraient pas être cédées à des entreprises
particulières.
Ci-dessous la densité de la population parprovince et par km2.
                                   Nombre d'habitants
Nom
            Superficie
                                                                    Par km2.
Gihunta 1124,370 km2
                                                               55 h. par km2
                                         61.861
             151,480 id.
670,298 id.
                                         16.325
Mirenge
                                                              108
                                                                        id.
                       id.
                                                                71
Buganza
                                                                        id.
                                         23.187
                                                                19.8
                                                                       id.
Migongo
            1167,615
Question 47
       Superficie totale du territoire: 3.351.488 km2 environ.
                                                                           En km2.
Lacs
                                                                           237.725
Marais non cultivés et qui pourraient être drainés
 peut-être en partie:
                                                                            30.000
Terres non cultivables à cause des amas rocheux-
Province du Migongo 1/10e des terres :
                                                                          116.761
Terres cultivées suivant statistiques du dernier
Rapport Agricole :
Terres en jachères :
                                                                          610,300
                                                                          510.300
Paturages-
Production des
             50.000 bovins
élevages-
              60.000 caprins
               11.000 ovins
à 1h. par tête de gros bétail et
1/5e H. par tête de petit bétail
et qui ne peuvent être distraits
pour les cultures:
                                                                          542.000
                                                  Total km2:
                                                                        2.247.086
ou soit 3.35I.488 - 2.247.086 = 1.104.402 km2 ou 110.440 H.
Si l'on ajoute à ces 110.440 H. les 122.060 H. de terres cultivées ou
en jachères l'on arrive au chiffre de 232.500 H. de terres à cultiver
ce qui divisé par la population totale de 148.490 habitants donne 1H57
environ ou 5.77 environ pour chaque mâle adulte pour une population
de 40.253 individus.
```



Rukira	- 30 -		
Question 48 A + Epoque d'ensemenc	ement et de réc	colte nour les difi	férentes cultures
A t podác a cuesmente	ement of action	Ensemencement	Récolte
Sorgho-		janvier	juillet
Haricots-		Septembre ou Octobre	février
Pois-		Mars	juin
Eleusine-	4	Octobre et	Février juin
Arachides-		Octobre	Mai
Patates douces- En to	ut temps: En sa es pluies sur l	aison sèche dans le	
Maïs-	es prares sar .	Janvier	Juillet
Bananes-		En tout temps	ourrec.
Après une récolte de douces les champs son mois environ.	sorgno, de maïs t laissés en ja	, d'arachides et m	nême de patates e période de six
C- Statistiques du de	rnier Rapport A	Agricole-	
Superficie cultivé	e: . 61.030	Н.	
id. cultivée en	maīs :	500 H.	
id. id. so		20.000 H.	
id. id. pa		15.000 H.	
id. id. år	achides:	50 H.	
		35.550 H.	
Différence: 25.480 les patates douces D- Moyenne des récolt	et les arachide	es qui épuisent moi	ins le sol.
		u sol Rendement	noyen
		à l'hectare	e (En quintaux
Maïs	3.00 7/+0	26	
	120 Kos.	15	
Sorgho	50 Kos.	20	
Eleusine	40 Kos.	10	
Bananes	400 pieds à 1	. 30	
	250 Kos. rizô		
Haricots	200 kos.	20	
Pois	130 kos.	15	
Arachides	200 kos.	12	
D'autant que i'a	i pf mien rendr	e compte dans mes	déplacements dess
le territoire, les cui nelles et sont quelqui tures sur les pentes	ltures indigène efois faites en des montagnes o	s au Kissaka sont dépit du bon sens ù celles-ci sont e	loin d'être ratio s; telles des cul- entrainées aux
fortes pluies; champs mencements avant la se pleine saison des plui manquent cependant pa	aison, cultures ies,négligeønce s avec les nomb	dans des marais n d'employer les en creuses têtes de pe	non drainés en agrais qui ne leur etit et gros bétai
Dans les faits er rait très utilement in Question 50.	xposés ci-dessu tervenir.	s la collaboration	européenne pour-
L'outillage agride la houe et d'une so appelée "moholo". Il per chez les forgerons inchoues seulement.	orte de serpett eut se procurer ligènes du pays	assez facilement	nt d'interrogation cet outillage soi ærce pour les
gène et il serait util 2.000 houes pour la ve ticle, le commerce loca	le que le poste ente aux indigè	puisse disposer a	nnuellement de

- 31 -

Rukira

PROTECTION DES FORETS

Question 51

Il n'existe pas de forêts ni de bois de haute futaie dans le Kissaka mais au N.O. de la Kagera et dans le nord de la province du Migongo l'on trouve de vastes étendues de bois épineux et rabougris; quelquefois des galeries boisées le long des marais de la Kagera ains: que dans certaines vallées marécageuses de la province du Gihunya, ce sont alors en général des arbres d'assez grandes dimensions.

Autrefois le pays devait être couvert des espèces épineuses dont il est question ci-dessus et que l'on ne trouve plus actuellement que le dong de la Kagera ou dans certaines régions inhabitées comme c'est le cas pour le nord du Migongo et même une partie de l'est de la province du Buganza, et ce qui pourrait donner quelque réalité à cette conjecture c'est que l'on trouve très souvent au sommet des collines soit de petits bois ou bien encore des arbres isolés de ces espèces comme l'Umuninya par exemple.

Il est plus que probable que l'indigène a défriché autrefois des étendues très considérables de ces espèces épineuses pour y faire ses cultures mais il a dû également être aidé par la nature car de nombreuses montagnes en forme de dôme sont l'indice de fortes érosions qui auront dû entrainer ce qui existait de bois sur les sommets et les pentes.

D'après les renseignements indigènes l'état actuel des bois existants est celui qui est connu depuis plusieurs générations et aucune légende ne pourrait faire supposer qu'il y ait eu autrefois des forêts dans le Kissaka, ou même que le pays était plus boisé.

Question 52

Les déboisements qui ont été effectués dans le territoire depuis notre occupation sont peu importants, le poste et la seule Mission de Zaza ont pris le bois indispensable vers la colline Tunduti et dans la vallée de la Sarambuye. Actuellement la Mission de Gahino coupe du bois dans la vallée Mgezi ainsi que les mines de Bujumo qui y débitent planches et chevrons et qui ont reçu l'autorisation d'y couper 100 m3.

Ce serait une erreur de croire que l'indigène coupe des arbres de grandes dimensions à moins peut-être qu'à proximité des postes importants et où il doit fournir du bois de chauffage en quantité. Il n'y a pour l'indigène du territoire de Rukira aucune nécessité de se livrer à de grands déboisements comme au Congo Belge où des forêts entières ont disparu sous la hache des cultivateurs; la haute brousse, les petits arbres épineux que l'on trouve un peu partout ainsi que les milumba ou "Imivumu" plantés par lui autour de son rugo et dans les vallées suffisent amplement à ses besoins et comme bois de chauffage et comme bois de construction.

L'Administration a commencé à prendre des mesures pour reboiser le pays dès 1919; tous les postes ont été boisés, des centaines de milliers de plants d'eucalyptus ont été donnés aux indigènes mais sans grand résultat à cause de l'incurie des natifs et aussi aux ra-

vages causés par les fourmis blancnes.

Question 53.

Les bois épineux couvrent une superficie d'environ 50.000 Ha.

Les bois de haute futaie couvrent une superficie d'environ 5.300 Ha.

BOIS EPINEUX:

Noms des essences Propriétés.

Italehilungu Les semences servent à parfumer 2.500 arbres les tissus à l'Ha environ.

Mmuyebe Néant Umugeyo id. Umufwatangwe id.

Rukira	- 32 -	
Nom des essences	Propriétés	<u>Densi té</u>
Umunyenza	Néant	2.500 arbres à l'Ha. environ
Umushubi	id.	
Umusongati Umugu	id.	
Umuninya	L'écorce réduite en poudre sert	
Amasneka	dans les pansements indigènes. Les fruits peuvent en être mangé	is.
Bois non épineux	de la Kagera :	
Umukindu	Espèce de palmier. On en tire des fibres et du vin.	
Imirama	Néant	marécageux. 100 à 200 à 1'ha.
BOIS DE HAUTE FUT	PAIE	
Imemeyoiri	Propres pour la plupart à la	50 à 100 à 1'ha.
Imisibya Iminyagehira	construction.	
Imisavi	Pas attaqué par les fourmis	
Imikore	blanches. Construction.	
Imivumu	L'écorde sert à fabriquer des	
ARBUSTES.	tassus.	
Mushalishali	Néant	
Umusebeya Umulehe	Donne une espèce de gomme	Assez rare
Umumba	Bois de construction	id.
Umuvugangoma	Bois de construction	
Umukuyu	id.	
Umusasa Umuka	Fruits comestibles Néant	
Umutohi	Néant.	
Pourraient être u dependant.	tilisés comme chevrons-Sont de ma	uvaise qualité
Imirama	Néant	100 à 200 à 1'ha
Umukerenga	id.	
Imishikiri	Racine purgative	
Imisibya Imisebeya	Néant id.	
Imisebeya	Ces bois sont employés dans l'industrie ind.pour la confecti des manches de houes, pots et as	on
ARBUSTES.	and the second s	
Ikibonobono	Ricin	Assez rare
Umushundula	Donne des fibres	id.
Amabungu	Espèces de racine comestibles	id.

- 33 -Rukira INDUSTRIES INDIGENES Question 54 -----Ce métier compte de nombreux artisans et est un des plus LA POTERIE. utiles à la vie indigène en fournissant les pots ou "Ikibindi" pour puiser et conserver l'eau, pour la cuisson des aliments, etc. La matière employée est une espèce d'argile appelée "Libumba" qui est malaxée avec des morceaux de vieux pots cuits et pulvérisés de façon à rendre l'argile plus ré-sistante à l'action du feu et à la rendre moins poreuse. La poterie est confectionnée à la main et cuite dans un four sommaire. Les débouchés ne manquent pas aux potiers qui ont toute la clientèle indigène et le poste. Il ne me semble pas qu'un avenir quelconque soit réservé à cette industrie qui à mon avis restera essentiellement indigène. LA VANNERIE. Les vanmiers sont peu nombreux dans le territoire et ne fabriquent que des paniers grossiers destinés au trans-port des récoltes, des pots, etc.; certains fabriquent des nattes ou "Ikilako" assez grossières et que les indigènes emploient pour se coucher. Les matières employées sont les fibres des arbrisseaux dénommés Imbabaza, Imyengere, Ingese et Mutshundula. Comme pour la poterie le tout est fait à la main et la clientèle pour ces articles est essentiellement indigène En ce qui concerne l'avenir réservé à cette industrie peut-être pourrait-on prévoir l'áchat de ces paniers pour l'emballage de produits comme les vivres, le coton. etc. FER. Les forgerons fournissent à leurs compatriotes les INDUSTRIE DU outils agricoles, houes et serpettes, nécessaires aux travaux des cultures ainsi que les armes, flèches, lances et couteaux. Le minerai très abondant est recueilli à fleur de sol et fondu dans de petits hauts-fourneaux en terre à l'aide de charbon de bois préparé avec des essences ligneuses déterminées. Les forgerons indigènes emploient un outillage assez rudimentaire et qui consiste en un soufflet pour aviver le charbon de bois et faire rougir les pièces à façonner et une masse de l'er qui leur sert de marteau; l'enclume est en général une grosse pierre. Il ne me parait pas qu'un avenir puisse être réservé à cette industrie dont les produits sont nettement inférieur à ce qui se fait de plus grossier en Europe, ceci pour les houes. CORDERIE . Presque tous les indigènes préparent eux-mêmes et au fur et à mesure de leurs besoins des liens grossiers pour attacher le petit bétail, etc., et emploient les fibres dénommées Murumba, Mugusa et Kishurishuri. D'autres cordes et ficelles sont l'abriquées avec les fi-bres du bananier (Ubutumba) ou encore avec le Sanseviere (Umugwegwe) que l'on trouve en assez grande abondance dans les fourrés des bois épineux. Ces cordes servent surtout à fabriquer les rilets de chasse et à divers autres usages. Les cordes sont roulées à la main sur le genou et la confection est assez lente. Au contraire de ce qui se passe dans d'autres régions du

38 sur 40 16/08/2021 à 22:16

sont d'un travail trop imparfait?

Ruanda, cordes et ficelles ne pourraient servir car elles

Rukira

- 34 -

Question 54

LA PECHE .

Elle ne se pratique guère le long de la Kagera et il n'y a que quelques pêcheurs au Lac Mugesera. Les indigènes pêchent à l'aide de grandes nasses et récoltent des silures de taille moyenne ainsi que de petits poissons de 5 à 8 cent. de long. La production est consommée par les pêcheurs eux-mêmes.

REGIME PENITENTIAIRE.

Question 55

Les prévenus qui tombent malades au cours de leur détention sont soignés par M. l'Agent sanitaire du poste et à son défaut par le Délégué ou son Adjoint.

Ils sont visités par l'Agent sanitaire au moment de leur incarcération.

Question 56

Les indigènes font nettement la distinction entre ce qui est considéré comme une prestation et ce qui est nécessaire en vivres frais aux européens du poste.

Je ne crois pas que les prix payés soient inférieures à ceux des autres postes.

Prestation pour l'Administration.

Beurre -

Le poste doit fournir mensuellement 100 kos. de beurre pour les besoins de l'hôpital de Kigali plus la ration de la troupe, du personnel et de la Prison. Le prix payé est de 5 îrs le ko.

Bois de chauffage- Est coupé par les travailleurs du poste. Matériaux de- Un stick est payé 1 fr., une botte de paille 0.10 ces. construction

Vives-

Il n'y a pas d'achats de vivres à cause de la famine.A certains moments pour nourrir le personnel, j'ai été oblugé d'acheter le KO. de sorgho à 2 frs.

Bétail-

La viande de boudherie pour le personnel et la prison est payée un franc le Ko. et le taurillon est payé de 120 à 150 frs. le tête; très souvent le nommé Ali qui paie patente d'abatage ne parvient pas à rentrer dans ses frais

et ceci est exact car j'en ai fait le contrôle. Il ne l'audrait pas attendre des indigènes qu'ils apportent quoi que ce soit de bonne volonté et spontanément car le personnel aurait le temps de mourir de faim. Toutes les semaines il faut palabrer au sujet de la fourniture du beurre et du bétail de boucherie.

<u>Vivres frais pour européens</u>. Si les indigènes montrent tant de mauvaise volonté pour ce qui est considéré par eux comme une prestation, que dire en ce qui concer-ne les vivres nécessaires aux européens? C'est particulièrement lorsqu'il s'agit de vaches à lait que les indigènes montrent le plus de mauvais vouloir et cependant les prix sont aussi élevés que partout ailleurs. Depuis 10 mois que je suis au territoire de Rukire pas une seule fois un indigène ne m'a présenté ni une poule ni un oeur et si l'on ne demandait rien aux chefs, il est un fait, c'est que l'on en serait réduit à ne manger que des conserves.

Rukira - 35 -Question 56 Prix payés 0.50 ces. le litre environ. 0.10 ces. pièce 1 fr. (des poules de la grosseur d'un pigeon car les Oeufs-Paulesgrandes ne sont pas mangeables). De 20 à 35 frs. pièce et la peau remise à l'indigène. Mouton-(petit) Question 57 Coût de la ration réglementaire depuis le début de l'année. Depuis le mois de janvier jusque fin juillet le prix de la ration a été de : Homme ; 1.40 fr. par jour 0.85 Er. id. Femme : 0.45 fr. id. Enfants: Comme les vivres étaient prélevés sur les vivres "Disette", le reliquat des sommes a été pris en recette au livre de caisse. En août la ration est revenue à 0.94 ces. par homme, sans vivres mais avec une certaine quantité de sorgho achetée sur place. En septembre la ration est revenue à 0.67 ces, par homme mais sans vivres. Dans ces prix sont compris seulement le beurre, la viande, le sel et le bois. Autant qu'il a été possible vu les circonstances actuelles la ration réglementaire prévue à l'Ordonnance 7/A.E. a été fournie au personnel. Je relève dans les archives que mon prédécesseur, au mois de janvier 1928, a sorti une somme de 294 frs. pour la nourriture du personnel soit 0.24 ces. par jour et par homme. Pour cette somme modique il a pû acneter : 250 kos. de haricots - 1250 kos. de patates douces - 120 charges de bois - 40 kos. de beurre et 190 kos. de viande.